

COMMUNE D'AITON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze avril, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'AITON, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Benjamin CANOT, Maire.

Présents :

M. CANOT Benjamin - Mme BUGNON Frédérique - M. ROCHE Nicolas - Mme MICHEL Caroline - M. BERGERETTI Cyril - Mme GUILLOT Fabienne - M. PASCAL Rémi - M. EL-HADEUF Jordane – Mme PARET Virginie - M. GIRAUD Patrice – Mme MARJOLLET Lucile - M. KELNER Franck - Mme MURAZ Véronique – M. LE CORRE François-Xavier - Mme DOMANGE Audrey - M. ARNAUD Michel

Absents excusés :

**Mme LE BEVER Christelle pouvoir à M. CANOT Benjamin
Mme PITTON Céline pouvoir à Mme MICHEL Caroline
M. ETELLIN Rémy**

Secrétaire de séance : Mme BUGNON Frédérique

Le compte rendu du conseil municipal du 15 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

⇒ M. le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour :

- l'achat d'un véhicule utilitaire
- les durées d'amortissement des immobilisations
- changement des statuts de la communauté de communes Porte de Maurienne
- des nouvelles demandes de subventions

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE EIFFAGE GENIE CIVIL D'UNE DEMANDE D'AMENAGEMENT

La société Eiffage, représentée par M. Laloux, est venue présenter au Conseil Municipal leur proposition d'aménagement du lac des Gabelins en contrepartie de dépôt de matériaux venant du chantier Lyon-Turin.

Eiffage va répondre à une consultation pour ce chantier, pour le lot « Gestion et valorisation des matériaux d'excavation » et étudie donc la possibilité d'évacuer 2 millions de m³ sur les 24M de m³ du chantier, dans le lac des Gabelins à Aiton. Eiffage a fait appel à un bureau d'étude spécialisé dans la gestion des espaces naturels, Teréo, pour travailler sur la valorisation des déchets en aménageant le site des Gabelins.

L'agence Teréo présente au conseil le projet d'aménagement du lac et de ses alentours. Ce projet prend en compte également le déversement des limons du lit de l'Isère, validé précédemment entre le SISARC et l'ancien Conseil.

Eiffage a étudié un parcours pour les camions qui ne passeraient pas dans le centre de la commune.

M. le Maire précise que ce projet sera étudié en collaboration avec la directrice du centre pénitentiaire et les membres de l'association de pêche.

Suite à cette présentation, le Conseil Municipal se laisse jusqu'à la prochaine réunion pour réfléchir au projet, et pouvoir prendre une décision après quelques demandes de précisions.

2- DECISIONS MODIFICATIVES

Décision modificative n°1 – budget communal

Les crédits nécessaires pour les travaux de cette année à l'Eglise ne sont pas suffisants.

Le conseil valide la proposition de modification budgétaire ci-jointe :

Désignations	Crédits
Imputation : 020 Dépenses imprévues	- 4 000€
Imputation : 2181-124 Eglise et cimetière	+ 4 000€

Décision modificative n°1 – budget assainissement

Afin de rééquilibrer les écritures d'ordres entre les chapitres 040 et 042, il est nécessaire de modifier les crédits inscrits au budget.

Le conseil valide à l'unanimité la proposition ci-jointe :

Désignations	Crédits
Imputation : 020 Dépenses imprévues	+ 1 500€
Imputation : 1391 Subventions d'équipement	- 1 500€

3- ACHAT VEHICULE UTILITAIRE

Afin d'acter par délibération l'achat du nouvel Iveco, le Conseil Municipal valide l'achat de cet utilitaire pour un montant total de 49 200€ TTC, comprenant le camionnet le caisson.

4- AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Budget communal :

Les communes de moins de 3 500 habitants ne sont pas contraintes de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations, sauf pour les subventions et études.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité de ne pas amortir les nouvelles immobilisations hormis les subventions et études.

Budget assainissement :

M. le Maire demande à l'assemblée de reprendre une délibération indiquant les durées d'amortissement pour les immobilisations. L'ensemble du conseil valide les durées d'amortissements (exemple : logiciel 2 ans, matériel informatique 5 ans, voiture 10 ans...)

5- REFUS DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE URBANISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Municipal avait pris le 30 novembre 2020, une délibération refusant le transfert de la compétence urbanisme à la CDC Porte de Maurienne. Cependant, la prorogation de l'état d'urgence sanitaire a reporté l'échéance du transfert de compétence au 1^{er} juillet 2021 et non plus au 1^{er} janvier 2021.

De ce fait, les communes qui s'opposent à ce transfert doivent donc s'exprimer dans les 3 mois avant la prise de compétence automatique de l'EPCI.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (une abstention), s'oppose au transfert de la compétence urbanisme à la CDC.

6- CHANGEMENT DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE MAURIENNE

Suite à la prise de compétence du réseau de chaleur et de froid de la CDC, les statuts de l'EPCI ont été modifiés. Ce transfert de compétence permet notamment au syndicat mixte Arc Isère de créer une boucle géothermale dans la zone d'activités Alp'Arc. En complément de la délibération n°2020-60 du 30 novembre 2020, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité le changement des statuts de la CDC.

7- DEMANDES DE SUBVENTIONS

En raison du plan « France relance » souhaité par le Gouvernement, les dotations pour les appels à projet des collectivités ont été abondées pour 2021. Afin de saisir cette opportunité, la commune d'Aiton peut présenter des projets qui devront démarrer dans l'année.

Après délibération, le Conseil Municipal, autorise le Maire à solliciter l'Etat pour les projets suivants :

- Dans le cadre du DSIL (Dotation de soutien à l'investissement public local), une subvention de 10 500€ est demandée pour l'aménagement d'une salle de sport au Fort
- Dans le cadre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux), une subvention de 55 000€ est demandée pour l'aménagement et la mise en accessibilité du bâtiment communal, loué à l'OFB.

8- MOTION CONTRE LA FERMETURE DE CLASSE

Mme Frédérique Bugnon informe d'une éventuelle fermeture de classe pour la rentrée scolaire 2021-2022. Après un calcul précis des nouvelles inscriptions, il manquerait 6 élèves. Les parents d'élèves se mobilisent et ont entrepris plusieurs actions (banderoles, pétition, article de presse). M. le Maire propose au conseil de prendre une motion contre cette fermeture de classe. A l'unanimité, le Conseil Municipal s'oppose à cette fermeture de classe et accepte de prendre une motion.

9- DIVERS

- Local poubelle

Un habitant du Mona Lisa II propose d'acheter à la commune l'ancien local à poubelles située Chemin de la Carrière. Après discussions, cette parcelle de 13m² sera dans un premier temps proposée au propriétaire mitoyen.

- Vente de chaises

Avant que les anciennes chaises du restaurant du fort ne s'abiment, elles seront proposées à la vente.

- Compteurs Linky

Les avis sur l'installation des nouveaux compteurs d'électricité d'Enedis sont mitigés au sein du Conseil. Après discussions, la commune ne prendra pas de délibération contre l'installation des compteurs Linky.

- Vie de hameau

Mme Lucile Marjollet informe qu'un espace de partage d'informations sera installé sur la clôture d'un particulier au Villard, pour créer une cohésion entre les habitants du hameau.

Fin de la séance 22h00